

TRAVAUX PRÉVUS POUR LA SECONDE PARTIE DU MANDAT

- **Pose** d'un « caniveau grille » en bas du chemin des Vaches, pour collecter les eaux de ruissellement en cas d'orage.
- **Réalisation** d'un puisard pour collecter les eaux en cas d'orage au pied de la Sente du Puits de la Barre.
- **Réalisation** des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans tous nos bâtiments publics (écoles, mairie, vestiaires sportifs, salle des fêtes, église).
- **Construction** d'un atelier municipal.
- **Mise en place** et surveillance du chantier des 115 réhabilitations d'assainissement non collectif.
- **Remise aux normes** de l'assainissement non collectif de nos bâtiments (écoles, vestiaires sportifs, salle des fêtes, logements communaux).
- **Remise en état** du chemin de la Queue du Ru, qui a subi des dommages. La déconstruction des éléments du chantier du barrage est prévue pour juillet 2017. Ces travaux interviendront après cette phase.
- **Dépose** des poteaux bois de la sortie de Fontenoy jusqu'à la ferme des Châtillons.
- **Dépose** des poteaux bois, dans les champs, sur le plateau (à la charge de l'USEDA).
- **Poursuite** du gravillonnage sur les routes qui le nécessitent.
- **Exécution** de la troisième tranche d'enfouissement des réseaux avec pose des candélabres.
- **Création** d'un réseau pluvial souterrain Rue de Soissons (du chemin du Puits de la Barre à la sortie de Fontenoy).
- **Pose** d'un radar pédagogique.
- **Poursuite** du programme de réfection des trottoirs, rue de Vic Sur Aisne ainsi qu'aux endroits où les réseaux sont enfouis, particulièrement dans le centre du village.
- **Pose** de gardes corps de chaque côté de la cour d'école, qui surplombe les deux accès latéraux, afin de la sécuriser contre les chutes éventuelles.
- **Réparation** de la porte du cimetière dégradée par une entreprise sous-traitante des pompes funèbres.
- **Création** d'une association syndicale libre pour les habitants du Fonds d'Arlaines et négociation, pour leur compte, auprès des propriétaires riverains afin de leur permettre d'acquérir un terrain pour réaliser la réhabilitation de leur assainissement de manière regroupée.

VOISINS VIGILANTS

L'opération « participation citoyenne » est en place ; les pancartes sont posées.

Nous tenons à remercier sincèrement Messieurs LEGRAND Claude, MORAUX Jean-Luc, RABEUF Gaston, COTTRET Bernard, BOUDIN Marc, LEPAGE Dominique, ROZEAUX Philippe, PANTANI Jean-Marc, RIFFLARD Alain et PETIT Éric, appelés « référents », qui se sont portés volontaires et qui ont permis de réaliser cette organisation.

Pour faire fonctionner ce dispositif, nous encourageons les voisins à alerter le référent de leur quartier de toute situation anormale (véhicules suspects, démarcheurs suspects, rôdeurs, comportements singuliers, etc.).

Ils seront chargés de recueillir les informations et de les faire remonter au coordinateur choisi parmi eux, à savoir : Monsieur PETIT Éric, qui est relié, via une adresse mail, avec la gendarmerie pour collecter et transmettre ces données.

Nous pensons que, tous ensemble, nous pouvons faire baisser la délinquance.

En cas d'urgence ou en présence d'un cambriolage, continuez à appeler le 17.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Tous les piquetages contradictoires ont été réalisés par le bureau d'étude et l'entreprise retenue.

Les nouvelles propositions affinées doivent vous être adressées prochainement par l'entreprise retenue.

La maîtrise des chantiers de l'entreprise GENARD va entraîner, pour certains d'entre vous, une légère baisse du montant des devis.

Les délais prévus pour leur envoi ont pris un peu de retard pour trois raisons, à savoir :

- 1) Le bureau d'études B3E souhaite que ces devis soient présentés de la même façon que ceux que vous avez déjà en votre possession et l'entreprise GENARD ne dispose pas du même outil informatique.
- 2) De nouveaux plans d'exécution doivent être réalisés.
- 3) Ces documents doivent ensuite être vérifiés par la Communauté de Communes (service SPANC) qui a pris, récemment, la compétence de l'assainissement.

D'après les derniers renseignements, tout ce travail est quasi terminé ; ces devis devraient partir prochainement et les premiers travaux pourraient commencer en juin.



Fontenoy Infos

Retrouvez-nous sur le site «fontenoy.pays-vallee-aisne.fr»

Bulletin municipal – Mai 2017 – n° 8

LE MOT DU MAIRE



Nous sommes à la moitié du mandat que vous nous avez confié en Mars 2014.

Le moment est venu pour nous de vous dresser, dans ce journal, un bilan des opérations réalisées pendant la 1^{ère} période ainsi qu'un rappel des tâches qui nous attendent pour la 2^{ème} période, qui sont ambitieuses pour

notre village.

Nous en profitons pour vous renouveler notre objectif essentiel : être à l'écoute de toutes vos demandes et vos observations.

La période des vacances approche et nous vous souhaitons de profiter de ces moments agréables avec votre famille, à l'endroit de votre choix.

Le Maire
Patrice ZIMMER

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis juillet dernier les sacs plastiques sont interdits aux caisses des magasins.

Le 1^{er} janvier 2017, la mesure est étendue aux sacs « fruits et légumes » à usage unique.

Le consommateur va devoir s'adapter.

A noter que la mesure concerne aussi les films plastiques utilisés pour l'envoi de la presse.

Ces décisions ont pour but de lutter contre les effets polluants du plastique.

Selon une étude présentée au forum de DAVOS en janvier dernier, en 2050, si rien n'est fait, il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans.

En 2014, la situation était une tonne de plastique pour cinq tonnes de poissons.

En cause les 500 milliards de ces sacs utilisés chaque année dans le monde.

VOS IMPÔTS COMMUNAUX

Les problèmes économiques sont aujourd'hui toujours d'actualité et beaucoup de nos citoyens éprouvent des fins de mois difficiles.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes communales participant, ainsi, à la stabilisation des charges de familles.

La nouvelle Communauté de Communes (C.C.R.V.) a de son côté baissé les taux d'imposition intercommunaux.

Par contre, l'état peut augmenter l'assiette, indépendante de la part communale et de notre volonté.

SANTÉ

La consultation du médecin généraliste passe de 23 € à 25 € à compter du 1^{er} mai 2017.

Sauf modification du futur gouvernement pour la partie remboursée par la Sécurité Sociale, le tiers payant devient un droit, en 2017, pour chaque Français, mais en deux étapes.

Depuis le 1^{er} janvier, le tiers payant s'applique aux personnes souffrant d'une affection longue durée (ALD) ainsi qu'aux femmes enceintes.

La généralisation à tous les assurés est prévue le 30 novembre de cette année.

Les médecins peuvent aussi proposer le tiers payant pour la partie remboursée par la complémentaire santé.

RÉFORME SUR LA CARTE D'IDENTITÉ

D'une part, les cartes d'identité délivrées, pour une personne majeure, sont maintenant établies pour une durée de validité de 15 ans. Celles qui ont été délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées de 5 ans (10 + 5) de manière automatique, sans démarche et sans qu'il soit besoin de changer la date inscrite sur le titre.

D'autre part, depuis le 14 mars 2017, les travaux de modernisation de leur délivrance ont abouti à une réforme.

Le formulaire papier à remplir qui était transmis en Préfecture, puis à une plate-forme chargée de la fabrication de la carte a été supprimé.

Aujourd'hui, chaque personne devra se rendre dans une des communes bénéficiant d'un dispositif numérique de recueil des demandes de passeport et de carte nationale d'identité (Soissons ou Vic Sur Aisne), où elle déposera la sienne (qu'elle pourra, si elle le souhaite, avoir préremplie sur Internet) et procédera à l'enregistrement de ses empreintes digitales.

Le dossier instruit par des plates-formes spécialisées renverra la carte, validée, à la Mairie de dépôt.

L'objectif de ce dispositif, expliqué par le Préfet, étant de sécuriser les procédures au travers d'un logiciel qui permettra de vérifier qu'il n'y ait pas de doublon.

IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique

QUE D'ANNÉES PASSÉES !



LE CAFÉ DE
LA MAIRIE
A DEUX
ÉPOQUES
DIFFÉRENTES



BRAVO à Mme et M. RABEUF Gaston qui ont découvert l'identité du petit garçon qui était en photo dans le bulletin municipal n° 7 et qui n'était autre que votre Maire.

IMPÔTS

A LA SOURCE DES RESSOURCES

**Dès 2018 : les impôts sur le revenu seront directement prélevés.
Comment cela va-t-il se passer ?**

Prévu pour 2017, le prélèvement à la source se mettra finalement en place en 2018. Malgré les réticences de certains, une majorité de Français est favorable à cette réforme ; il est en effet préférable de percevoir un salaire moindre mais net, plutôt que de devoir payer des tiers provisionnels ou des mensualités.

MODE D'EMPLOI

L'impôt sera payé en temps réel et non plus avec un an de décalage (par exemple en 2016, nous avons payé des impôts sur nos revenus de 2015). 98 % des revenus seront concernés par la réforme. L'impôt sera prélevé sur les salaires, les pensions, les revenus de remplacement (allocations chômage, ...).

L'administration fiscale communiquera aux employeurs et aux caisses de retraite le taux d'imposition de chaque salarié ou retraité, un taux calculé en fonction de la situation de son foyer. La somme à verser sera déduite des revenus et reversée à l'Etat.

Le prélèvement se fera chaque mois. Son montant figurera sur la fiche de salaire. Le contribuable n'aura rien à envoyer à son employeur ou à sa caisse de retraite. L'impôt sera calculé par foyer fiscal, mais chaque membre pourra se voir appliquer un taux différent selon ses revenus.

« Le barème de l'impôt sur le revenu n'est pas modifié, a précisé le ministre des Finances ; il restera notamment progressif. Il prendra toujours en compte l'ensemble des revenus perçus par le foyer. »

En outre, l'imputation de réductions ou l'octroi de crédits d'impôts seront maintenus.

Il faudra toujours faire une déclaration et c'est l'administration fiscale, chargée de calculer ce taux et de le transmettre aux entreprises, qui restera l'interfocuteur unique du contribuable.

Tout changement de situation (naissance, mariage, perte d'emploi du conjoint, etc.) devra lui être communiqué afin qu'elle réévalue le taux d'imposition. En cas de « trop perçu » (ou de « pas assez perçu »), des rattrapages pourront avoir lieu.

PERDANTS ET GAGNANTS

Le montant prélevé étant déterminé par un taux calculé par le Trésor Public en fonction du revenu imposable de l'année passée, il faut comprendre que ce taux ne prend pas en compte les crédits et réductions d'impôts, même récurrents. Aussi, le taux mensuel de prélèvement peut se révéler supérieur au véritable taux d'imposition. Dans ce cas, les contribuables surimposés recevront une « restitution », un virement ou un chèque envoyé fin août au titre du trop payé. Le plus embarrassant, c'est que le nouveau système pourrait faire payer des impôts à des ménages qui y échappent dans le système actuel (grâce justement à des crédits d'impôts). Dans ce cas, ces ménages devraient s'acquitter d'un montant que le fisc leur rembourserait ensuite.

INCONVÉNIENTS ET AVANTAGES

En 2017, nous paierons l'impôt sur le revenu de l'année 2016 mais, en 2018, nous acquitterons directement l'impôt sur 2018. Cela signifie donc que, en principe, nous ne paierons pas l'impôt sur l'année 2017. C'est a priori curieux, mais normal ; il serait illégal de percevoir deux années d'impôt d'un seul coup. L'Etat, lui ne sera pas perdant, puisque la continuité de la perception de l'impôt sera assurée. Sauf cas particuliers, cette situation, appelée « année blanche », ne changera rien pour la grande majorité des contribuables, excepté gains exceptionnels (plus-values mobilières, par exemple). Cependant, pour éviter la fraude ou l'optimisation des gains, le gouvernement demandera aux contribuables de déclarer les revenus perçus en 2017 en sus des revenus de 2018. En cas de recettes exceptionnelles, l'administration effectuera un prélèvement à part.

Bercy a promis de trouver un moyen d'épargner cette situation à ces contribuables, qui ne disposent souvent que de très faibles revenus. Il y aura quand même quelques gagnants :

- les personnes partant à la retraite en 2018 ; elles auraient payé dans le système actuel, un impôt basé sur les salaires (plus élevés) de l'année précédente. Là, elles bénéficieront d'un taux plus bas, calculé sur le montant (moins élevé) de leur retraite.
- les personnes entrées sur le marché du travail en 2017 ; elles ne payeront pas d'impôt pour 2016 où elles n'ont rien perçu, ni pour 2017.

A l'inverse, ceux qui commenceront à travailler en 2018 payeront directement des impôts, au lieu de bénéficier d'une année de répit.

VOEUX

Les habitants de Fontenoy se sont retrouvés devant le verre de l'amitié, à la Salle des Fêtes, pour la cérémonie des vœux pour 2017.

Le Conseil Municipal s'est joint au Maire pour remercier le personnel de la Mairie et du SIVOM, pour leur travail accompli tout au long de l'année et a rendu hommage aux enseignants pour leur travail auprès de nos enfants, sans oublier les bénévoles qui donnent de leur temps pour l'animation et le bonheur de Fontenoy.

Le Maire a présenté, brièvement, les travaux qui seront mis en place par la municipalité et a rappelé son attachement aux habitants de notre village, en les invitant à se manifester en cas de besoin.

Mme LETRILLART Isabelle, Vice-présidente du Conseil Départemental, Mme GILLIOT Marie-Christine, Conseillère Départementale et M. BERSON Jean-Pascal, Vice-président de la Communauté de Communes de Retz-en-Valois, présents à nos vœux, ont pris, successivement, la parole pour nous rappeler le rôle du Département et la nouvelle Communauté de Communes.

SIVOM - ALSH

Créé en 2008, le SIVOM ALSH regroupe les communes d'OSLY-COURTIL, TARTIERS, NOUVRON-VINGRE et FONTENOY, organise tous les ans en avril et juillet un centre de loisirs accueillants les enfants de 4 à 12 ans.

Face au succès rencontré, nous avons décidé, en 2015, d'ouvrir une section pour l'accueil des « ados » de 12 à 14 ans.

Nouveauté cette année. Un séjour d'une semaine est proposé aux 12-15 ans, aux alentours de Poitiers !

Ouverture du centre de loisirs : Pour les 4 - 12 ans : du 10 au 28 juillet 2017

Pour les 12 - 15 ans : du 17 au 21 juillet 2017 en séjour

du 24 au 28 juillet 2017 en centre de loisirs

Pour tout renseignement, contactez le SIVOM Basse Vallée de l'Aisne au 03.23.74.26.76

EXCEPTIONNELLE

SIVOM DE LA BASSE VALLEE DE L'AISE

SEJOUR A POITIERS

DU 17 AU 21 JUILLET 2017

Pour les adolescents de 12 à 15ans



Aurore et son équipe vous proposent un mini-camp de 5 jours en camping aux alentours de Poitiers avec : une journée au futurscope, une journée au festival international de jeux ainsi qu'une journée de visite culturelle. Une réunion d'information aura lieu le **Vendredi 12 Mai 2017 à 18h** à la mairie de Fontenoy. Pour les parents et les adolescents intéressés par ce projet

Pour les personnes ne pouvant se rendre à la réunion vous pouvez vous renseigner en contactant Grégoire Moquet au 06 18 28 04 33

14 JUILLET : FÉLICITATIONS AU COMITÉ DES FÊTES !

Comme tous les ans, le Comité des Fêtes organise son traditionnel feu d'artifices, le 13 juillet 2017.

Les festivités débuteront en début de soirée avec des animations gratuites et une restauration autour de la Salle des Fêtes.

Nouveauté cette année : en partenariat avec le Centre de Loisirs, une Grande Parade sera organisée dans les rues de Fontenoy, avec Fanfare et défilé des enfants.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter **M. Grégoire MOQUET** au **06.18.28.04.33**



LA CHASSE AUX ŒUFS



C'est avec joie que les enfants de notre groupement scolaire se sont retrouvés à Nouvron-Vingré pour participer à ce traditionnel évènement qui s'est terminé par un petit goûter, bien agréable.

TRANSPORTS SCOLAIRES – RENTRÉE 2017/2018

L'Aisne était un des derniers départements de France à faire le choix d'accompagner les familles en maintenant la gratuité totale des transports scolaires.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe), modifie la répartition actuelle des compétences, à savoir, comme le prévoit la loi, en 2017, le département transfère les transports scolaires au profit de la région qui, elle-même, les transfère vers les EPCI ou les communes.

Une étude est en cours, avec le SITUS, pour mettre en place cette nouvelle organisation.

La commune ne pourra pas supporter la totalité du coût de ce service et une participation sera demandée aux familles. Nous vous donnerons plus de détails lorsque nous aurons toutes les informations.

SIVOM DE LA BASSE VALLEE DE L' AISNE - REGROUPEMENT SCOLAIRE FONTENOY, NOUVRON-VINGRE, OSLY COURTIL, TARTIERS

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE de FONTENOY DES ENFANTS NES AVANT LE 31/12/2014



Les inscriptions se font en deux étapes :

- 1) **Le passage au SIVOM de Fontenoy est obligatoire** pour obtenir les documents administratifs.
- 2) **Horaires de permanence : Lundi / mardi / jeudi/ vendredi de 10 h 00 à 12 h 00**

Une fiche d'inscription vous sera remise (**vous devez vous munir du livret de famille ainsi que du carnet de santé de l'enfant**).

Avec la fiche d'inscription vous vous rendez à l'école maternelle :

Le MARDI 30 MAI 2017 de 17 h 00 à 18 h 15

afin de procéder à l'inscription définitive

En cas d'empêchement, vous pouvez prendre contact avec
Madame Marie-Pierre BRACONNIER - École maternelle
Téléphone 03.23.74.28.58



BARRAGE DE FONTENOY

Quelques photos des étapes de la construction du nouveau barrage à FONTENOY.



Une visite pourra être organisée, en Juillet, au moment de la déconstruction du chantier. Nous invitons les personnes intéressées à s'inscrire en Mairie.



Géme Exposition de véhicules d'exception
ouvert à tout type de véhicule



CUSTOM ROAD & Bike Events

10 et 11 juin 2017
salle des fêtes Fontenoy (02)

Bike Show

Dimanche toute la journée

Animations / Banc d'essai

Stands / Tatoueurs

Buvette / Restauration

Concert tribute AC/DC

Samedi à partir de midi

Buvette

Restauration / Tatoueurs

Camping

Concert



Contacts :

07.83.03.57.76.

custom.road02@orange.fr

bikeevents@hotmail.fr



ipns : ne pas jeter sur la voie publique

BILAN DES RÉALISATIONS DEPUIS LE DÉBUT DU MANDAT

SÉCURITÉ :

- * Réalisation des écluses, rue de Soissons, pour la sécurité routière. Projet mis en place par la municipalité précédente.
- * Remplacement d'une pompe d'incendie défectueuse, rue de Soissons.
- * Élaboration d'une servitude avec le propriétaire de l'Auberge au bord de l'eau. Création d'un chemin d'accès et installation d'une défense incendie. Pose d'une clôture avec portail d'accès à la pompe d'aspiration.
- * Installation d'un stop rue de Vic Sur Aisne, rétablissant la priorité à droite de la RD 17.

ÉCOLES :

- * Réfection en peinture du vestiaire de l'école primaire.
- * Remplacement des vitrages fêlés de la salle périscolaire.
- * Équipement des écoles d'un matériel informatique (tableaux interactifs).

LOGEMENTS COMMUNAUX :

- * Réfection du logement au 29 rue de Soissons et installation d'un locataire.
- * Tubage de deux conduits de fumée défectueux au 27 rue de Soissons.
- * Réfection du plafond du logement au dessus de l'école maternelle (endommagé par une fuite).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- * Mise en place du dossier « réhabilitation des assainissements non collectifs » avec le bureau d'études B3E, ayant permis l'obtention des subventions.

DIVERS :

- * Vente d'un terrain à SFR pour l'installation de l'antenne relais.
- * Pose de deux bancs neufs, place Saint Rémi et installation d'un conteneur « RELAIS TEXTILES ».
- * Acquisition d'un souffleur, d'un élagueur, d'un diable et de trois trousseaux de premiers secours pour le personnel communal.
- * Remise en service de la source et rénovation de la fontaine de la Mairie.
- * Acquisition d'un défibrillateur et installation d'une coupure automatique de l'électricité aux vestiaires sportifs afin d'éviter les abus de consommation.

VOIRIE :

- * Achèvement des travaux, rue de la Tour, avec pose de bordures deux pentes et profilage.
- * Réalisation de la deuxième tranche d'enfouissement des réseaux, rue de Soissons, avec pose de candélabres.
- * Revêtement en gravillonnage monocouche de la Rue des Combeaux et de la Sente du Pied de la Sente, ainsi que d'une partie de la Rue du Fief Champêtre et de la Route de Tartiers.
- * Réfection du chemin à l'arrière du cimetière en réalisant un bicouche (goudron + gravillonnage) sur la partie difficilement accessible et un drainage pour les eaux de ruissellement.
- * Curage du fossé du Chemin de la Clairioie.
- * Curage du fossé du Chemin de la Queue du Ru.
- * Réalisation d'une partie des trottoirs de la rue de Vic Sur Aisne, en bicouche beige et en enrobé devant les portails.
- * Remplacement, dans la commune, de 120 ml de bordures de caniveaux, les plus abimées.
- * Réalisation en bicouche de l'accès au stade et du chemin du Montier qui le borde.
- * Reconstruction du réseau pluvial endommagé de la rue de Tour, rétablissant ainsi l'évacuation vers le fossé.
- * Pose de fourreaux téléphone de la rue de Soissons à la ferme des Châtillons, en même temps que le passage de la fibre optique, permettant à terme de déposer les poteaux bois.
- * Pose de bordures de trottoirs et de bordures de caniveaux dans la rue du Bac pour canaliser les eaux de ruissellement.
- * Négociation avec l'entreprise du barrage pour profiler et enrober, avec un matériau stabilisant, le chemin des Jardinages.

MAIRIE-ÉGLISE-MONUMENTS :

- * Rénovation du monument aux morts.
- * Peinture des volets de la Mairie et des portes de l'église.
- * Rénovation de la nef de l'église par la restauration de la corniche en pierre ainsi que par la pose de gouttières neuves.

SALLE DES FÊTES :

- * Réfection des peintures intérieures de la salle des fêtes, ponçage et mise en lasure des bancs et des jeux extérieurs.

ÉTAT CIVIL

NOS JOIES

Naissance

* FRANCCART Enzo - 22.02.2017

Mariage

* PEREIRA Patrick &
DAMNET Catherine - 22.04.2017

NOS PEINES

Décès

* MARQUET Jacqueline - 02.02.2017
* VIALLE Paulette - 23.04.2017